



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N° 13 /04092026

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Nombre des Conseillers en exercice	39
Présents	30
Procurations	09
Votants	39
Abstention / Opposition	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-six, le vendredi quatre septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Parc du 20 Décembre à SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur JUHOOR Karim (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
JUHOOR Karim	Maire	Présent
BALENCOURT Vanessa	1 ^{er} Adjoint	Présente – Mandataire de LEBEAU Lionel
FOS Didier	2 ^{ème} Adjoint	Absent – Procuration à PATOUMA Jean Marie
PALAS Lucette	3 ^{ème} Adjoint	Présente
AUBERT Gabriel	4 ^{ème} Adjoint	Présent
RAMIDGE BANE Georgette	5 ^{ème} Adjoint	Présente
LEBEAU Lionel	6 ^{ème} Adjoint	Absent – Procuration à BALENCOURT Vanessa
HOAREAU Anne-Gaëlle	7 ^{ème} Adjoint	Absente – Procuration à RIVIERE Océane
ESTEVE Christophe	8 ^{ème} Adjoint	Présent
RIVIERE Océane	9 ^{ème} Adjoint	Présente – Mandataire de HOAREAU Anne-Gaëlle
PATOUMA Jean Marie	10 ^{ème} Adjoint	Présent – Mandataire de FOS Didier
MAXWEL Eléna	11 ^{ème} Adjoint	Présente
VIDOT Marie Huguette	Conseiller	Présente
ARON Jean Paul	Conseiller	Présent
DANY Marie Juliane	Conseiller	Présente
BURON Brigitte	Conseiller	Présente – Mandataire de ODDOZ Carla
SILOTIA Augustin	Conseiller	Présent
MAILLOT Jean François	Conseiller	Présent
ARMOUGOM Jean François	Conseiller	Présent
LEBON Patrice	Conseiller	Absent – Procuration à VINCELOT Manon
FERARD Marie Noëlle	Conseiller	Présente

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 - secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



DALLEAU Isabelle	Conseiller	Présente
THENOR Fernande	Conseiller	Présente
HONORINE Antonio	Conseiller	Présent
TRAJEAN Mathieu	Conseiller	Présent - Mandataire de NATIVEL Cédric
ODDOZ Carla	Conseiller	Absente – Procuration à BURON Brigitte
NATIVEL Cédric	Conseiller	Absent – Procuration à TRAJEAN Mathieu
BABYLON Nathalie	Conseiller	Présente
VINCELOT Manon	Conseiller	Présente – Mandataire de LEBON Patrice
BRUNO Thomas	Conseiller	Présent
APAYA Jacqueline	Conseiller	Absente – Procuration à BLUCKER Audrey
TURPIN Marie Lyne	Conseiller	Absente - Procuration à CODARBOX Jacky
CARPY Jean Luc	Conseiller	Absent – Arrivée pendant l'examen de l'Affaire n° 03
CODARBOX Jacky	Conseiller	Présent – Mandataire de TURPIN Marie Lune
COMARE Lilian	Conseiller	Présent
ROBERT Thierry	Conseiller	Présent
EUPHRASIE Clément	Conseiller	Absent – Procuration à MARDAYE Ananda
MARDAYE Ananda	Conseiller	Présente – Mandataire de EUPHRASIE Clément
BLUKER Audrey	Conseiller	Présente – Mandataire de APAYA Jacqueline

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Madame MAXWEL Eléna (11^{ème} Adjoint) a été désignée comme Secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et trente-sept minutes.

DELIBERATION N° 14 /04092026

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Direction Ressources Finances et Appui / Ressources Humaines

Le Maire expose :

Il est rappelé que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque Collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il est donc proposé de modifier le tableau des emplois en conséquence et de créer les postes dont le besoin est justifié par la nature spécifique de la fonction à exercer.

Aussi, considérant la nécessité, il est proposé, à cet effet, les créations et modifications présentées ci-après et classées selon la nature des besoins de la Collectivité, notamment :



❖ Besoins permanents : création et modification du tableau des emplois

Direction/ Secteur	Libellé de l'emploi	Filière	Caté- gorie	Libellé du cadre d'emploi ou du ou des grades possibles pour ce poste (Titulaire ou Contractuel)	Nombre	Temps de travail
Direction Générale des Services	Directeur de l'économie	Admin.	A	Cadre d'emploi des Attachés, des ingénieurs	1	Temps complet
Direction Ressources, Finances et appui	Agent de gestion Régie d'avance et de recette	Admin.	C	cadre d'emploi des Adjointes administratifs	1	Temps complet
Direction Epanouis- sment Humain	Lire : «Agent administratif écoles 121h » En lieu et place de : « Agent administratif écoles 117h »	Lire : «Admin.»	Lire : «C»	Lire : «cadre d'emploi des Adjointes administratifs, des adjoints techniques, des ASEM »	Lire : « 1 »	Temps non complet 121h
	Lire : «Agent administratif écoles 121h » En lieu et place de : « Agent administratif écoles 112h »	Lire : «Admin.»	Lire : «C»	Lire : «cadre d'emploi des Adjointes administratifs, des adjoints techniques, des ASEM »	Lire : « 1 »	Temps non complet 121h
	Lire : «Agent des écoles 121h » En lieu et place de : « Agent des écoles 117h »	Lire : «Techn.»	Lire : «C»	Lire : «cadre d'emploi des adjoints techniques, des agents de maitrises, des adjoints administratifs, des ASEM»	Lire : «76»	Temps non complet 121h
	Lire : «Agent des écoles 121h » En lieu et place de : « Agent des écoles 112h »	Lire : «Techn.»	Lire : «C»	Lire : «cadre d'emploi des adjoints techniques, des agents de maitrises, des adjoints administratifs, des ASEM»	Lire : «40»	Temps non complet 121h
	Lire : «Agent des écoles 121h » En lieu et place de : « Agent des écoles 91,1h »	Lire : «Techn.»	Lire : «C»	Lire : «cadre d'emploi des adjoints techniques, des agents de maitrises, des adjoints administratifs, des ASEM»	Lire : «14»	Temps non complet 121h
	Lire : «Agent des écoles 130h»	Lire : «Techn.»	Lire : «C»	Lire : «cadre d'emploi des adjoints techniques, des agents de maitrises, des adjoints administratifs, des ASEM»	Lire : «11 » En lieu et place de : «23»	Temps non complet 130h
	Lire : «Agent des écoles 121h » En lieu et place de : « Agent des écoles 130h »	Lire : «Techn.»	Lire : «C»	Lire : «cadre d'emploi des adjoints techniques, des agents de maitrises, des adjoints administratifs, des ASEM»	Lire : «12»	Temps non complet 121h

Admin. : administrative / Techn. : Technique

❖ Besoins temporaires Art 40 I de la Loi 2012-347 du 12/03/2012

- Accroissement saisonnier d'activité – Centre de Loisirs Avec Hébergement pour le 2^{ème} Semestre 2026

Motif	Emploi	Niveau de recrutement	Nature des fonctions	Activités	Nbre de poste	Niveau de rémunération	Date d'effet
Article 3 alinéa 2 Loi n°84- 53 du 26/01/84 modifiée.	Directeur diplômé	BAFD ou stagiaires BAFD ou diplômes équivalents	Construire et gérer un projet. Animer une équipe. Responsable de la sécurité des enfants.	Séjour pour jeunes de 12 à 17 ans avec Hébergement (13/10/26 au 17/10/26).	1	Salaire forfaitaire de 730 euros bruts pour les missions du Séjour pour jeunes et les différentes séances de formation et bilan avant et après le Séjour pour jeunes.	5 jours et 4 nuits de Séjour pour jeunes du 13 au 17 octobre 2026 inclus.



Article 3 alinéa 2 Loi n°84-53 du 26/01/84 modifiée.	Animateur	Peut être titulaire du BAFA ou CAP.PE	Encadrer et surveiller les enfants dans les activités. Coopérer dans les actions d'animation et mettre en œuvre les situations pédagogiques d'apprentissage. Contrôler les règles de sécurité.	Séjour pour jeunes de 12 à 17 ans avec Hébergement (13/10/26 au 17/10/26).	3	Salaire forfaitaire de 630 euros bruts pour les missions du Séjour pour jeunes et les différentes séances de formation et bilan avant et après le Séjour pour jeunes	5 jours et 4 nuits de Séjour pour jeunes du 13 au 17 octobre 2026 inclus.
---	-----------	---------------------------------------	--	--	---	--	---

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le principe des créations et des modifications des postes susvisés ;
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois du personnel communal, en conséquence ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le principe des créations et des modifications des postes susvisés ;
- **MODIFIE** le tableau des emplois du personnel communal, en conséquence ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 14 SEP. 2026
Le Président,**



Karim JUHOOR

